

2025/.....
Parafe

ARRÊTÉ N°34/2025

**OBJET : OPPOSITION AU TRANSFERT DE POUVOIRS DE POLICE SPECIALE AU
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES**

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu les lois du 29 décembre 2019 et du 22 juin 2020 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1, L.2112-2-2 et L.5211-9-2 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints, en date du 6 décembre 2024 ;

Vu l'élection du président de la communauté des communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en date du 17 décembre 2024 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes les Portes briardes entre villes et forets ;

Considérant que la commune d'Ozoir-la-Ferrière est membre de la communauté de communes Les Portes briardes entre Villes et forêts, compétente notamment en matière de :

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs,
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,

Considérant le transfert automatique, introduit par les lois précitées, des pouvoirs de police spéciale, dans les six mois suivant l'élection du Président de l'EPCI, sauf opposition du maire,

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : S'OPPOSE au transfert automatique au président de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, des pouvoirs de police administrative spéciale en matière :

- D'aires d'accueil des gens du voyage,
- De voirie, au titre :
 - Des pouvoirs de police de la circulation et du stationnement,
 - De la délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- ✓ Monsieur le président de la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts,
- ✓ Monsieur le Préfet de Seine et marne

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 17 mars 2025

Madame le Maire,
Christine FLECK.

